Cour des comptes
République et canton de Genève

L'INTERVIEW DE NADIA KECKEIS

Directrice du Service Ecoles et sport, art, citoyenneté (SESAC), Genève



A la suite de l'évaluation de l'enseignement artistique délégué menée par nos équipes au sein de son service en 2019, Madame Nadia Keckeis nous livre son retour d'expérience. Elle revient sur le déroulement de la mission, ses apports et la manière dont cette démarche a été vécue en interne.

Pouvez-vous vous présenter et présenter votre entité ou votre activité au sein de l'organisation ?

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) contribue à la mise en œuvre des politiques publiques du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) dans les domaines de la culture, du sport, de la durabilité et de la citoyenneté.

Par ses actions et ses collaborations avec les directions générales, les établissements scolaires et les partenaires externes, il favorise l'intégration de ces thématiques transversales dans le parcours des élèves, des apprenties et apprentis, et participe à la formation des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyennes et citoyens autonomes, responsables et engagés, contribuant ainsi à la qualité du vivre-ensemble dans notre canton.

Je dirige ce service depuis sa création en juin 2018.

Comment s'est déroulé l'évaluation de la Cour des comptes de votre point de vue ?

Dans le cadre de ses missions, le SESAC a été impliqué dans l'évaluation de la Cour des Comptes (CdC) portant sur les enseignements artistiques de base délégués. Cette mission visait à évaluer si cette politique publique répondait aux objectifs de la loi. L'évaluation examinait notamment si les organismes accrédités favorisaient la démocratisation de l'accès à la pratique artistique et proposaient un parcours cohérent pour les talents, futures professionnelles et professionnels. La CdC a également analysé le subventionnement des dix organismes qui dispensaient ces cours de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre à plus de 9'500 élèves.

Dès le départ, la CdC a distingué l'évaluation des objectifs de politique publique d'un audit de gestion, ce qui a permis de se concentrer sur le sens et le bienfondé des prestations délivrées et soutenues par le canton.

Le SESAC a été entendu en début de processus, puis les échanges ont été ponctuels, et les constats et recommandations ont été connus peu de temps avant la publication du rapport. À l'époque, le SESAC a été surpris que la CdC propose de manière assez tranchée de « *revoir l'ensemble du dispositif en dissociant notamment les accréditations et les contrats de prestations ainsi qu'en procédant à un meilleur suivi desdites prestations* ».

Quels enseignements principaux tirez-vous de de cette évaluation ?

À la suite de la publication du rapport, dont les conséquences auraient pu être mieux anticipées, le principal défi a consisté à mettre en œuvre les recommandations dans un contexte complexe, les écoles accréditées exprimant des réserves tant sur la qualité de l'évaluation que sur la pertinence des propositions.

Malgré ces réticences, le service a œuvré à instaurer un dialogue constructif et à traduire les recommandations en actions concrètes, permettant de renforcer progressivement le cadre des prestations soutenues et d'améliorer la cohérence de la politique publique.

En outre, la création d'un groupe de travail « SESAC-organismes accrédités » permet maintenant de travailler de manière commune à la coordination du dispositif et de résoudre ensemble les questions qui se posent. Chacun mettant ses compétences et son domaine d'expertise au bénéfice des autres.

La remise à plat de tout le dispositif a aussi permis d'étendre les prestations pour les enfants et les jeunes (aménagements horaires plus adéquats pour le dispositif sport-art-études, extension des cours Artex-Orchestre en classe à 88 classes/groupes d'élèves y inclus l'enseignement spécialisé, augmentation des projets visant à la démocratisation ainsi qu'augmentation sensible du nombre d'élèves inscrits dans les écoles).

La mise en œuvre effective des recommandations a exigé patience et souplesse de part et d'autre. Après près de sept ans de travail, toutes les recommandations ont été clôturées et une modification de la loi a été déposée au Grand Conseil afin d'y inscrire le nouveau dispositif et son fonctionnement.
Par ailleurs, certaines réponses aux recommandations ont dû être adaptées pour tenir compte de la réalité du terrain et garantir un équilibre entre les objectifs de politique publique et ceux des partenaires.

Le suivi réalisé par la CdC durant tout le processus de mise en œuvre (rencontre annuelle) a été une réelle plus-value permettant d'orienter au mieux les actions à entreprendre.

Quelles suites ou actions envisagez-vous à l'issue de cette évaluation ?

Nous travaillons désormais en étroite collaboration avec chaque organisme subventionné, dans une perspective de qualité et d'efficience, pour améliorer constamment le dispositif que ce soit dans l'intérêt des prestataires (direction des écoles, professeures et professeurs, …) comme des bénéficiaires (enfants et jeunes de 4 à 25 ans).

L'évaluation de la CdC a non seulement offert l'opportunité de revoir le dispositif dans son ensemble, mais elle a également permis de lui donner une structure connue de toutes et tous, de replacer le SESAC dans son rôle de service de tutelle, d'harmoniser les pratiques, de soutenir les collaborations et les projets entre les écoles et avec l'école publique. Elle a aussi permis de renforcer la qualité, la reconnaissance des forces et compétences de chacune et chacun ainsi que l'efficacité globale du dispositif, au bénéfice du plus grand nombre.